



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR

DIRECTION DES OPERATIONS FINANCIERES

UNITE D'EXECUTION DU PROJET D'INCLUSION FINANCIERE DE MADAGASCAR

Financement : Crédit IDA n°6189 – MG

**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET
APPUI A L'EXPANSION DES ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE (IMF)
DANS LES ZONES RURALES DE MADAGASCAR
(RELANCE)**

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le coût du Projet d'Inclusion Financière de Madagascar (PIFM). Une partie du financement est prévue pour les appuis à l'expansion des activités des Institutions de Microfinance (IMF) dans les zones rurales mal desservies des services financiers à Madagascar.
2. La présente sollicitation de manifestation d'intérêt est effectuée afin de présélectionner les IMF qui bénéficieront les appuis du Projet d'Inclusion Financière de Madagascar dans le cadre de l'expansion de leurs activités. Le projet soutiendra l'expansion des IMF dans toutes les zones rurales de Madagascar avec des propositions de produits et services répondant aux besoins et à la spécificité de la région choisie.
3. L'Unité d'Exécution du Projet d'Inclusion Financière de Madagascar (UEPIFM), entité en charge de la gestion du Projet, invite les IMF à soumettre leur dossier de manifestation d'intérêt suivant le format indiqué dans les Directives pour l'Expansion des IMF à retirer auprès de son Bureau à l'adresse ci-dessous. Le nombre des nouvelles agences ou nouveaux points de services des IMF à sélectionner dépendra des coûts de financement demandés par les IMF et du pragmatisme de leurs plans d'affaire respectifs. Les IMF seront classifiées selon leur notation. Les dossiers de demande d'appui pour l'expansion des activités des IMF dans les zones rurales de Madagascar seront traités dans l'ordre de classification jusqu'à concurrence du budget disponible auprès du PIFM.
4. Sont éligibles à participer à l'appui pour l'expansion, les IMF ci-après : (i) toutes IMF ayant obtenu l'autorisation de la CSBF, qu'elles soient agréées ou en cours d'agrément en tant qu'IMF de dépôt et crédit ou IMF de crédit selon la nouvelle loi N°2017-026 sur la Microfinance, ou toutes Entités Non-Soumises (ENS) ayant déposé une demande d'agrément auprès de la CSBF avant la publication du présent AMI (justificatives exigées), (ii) les IMF ne faisant pas l'objet de sanctions prévues par les articles 172 et 173 de la loi N°2017-026 sur la Microfinance, (iii) les IMF en règle vis-à-vis de la CSBF et de l'APIMF, (iv) les IMF ayant remis dans leur exhaustivité les documents et pièces requises suivant les directives du présent appel à manifestation d'intérêt.
5. Les critères de sélection des IMF sont les suivant : (i) Le rapport coût et besoins en matière d'expansion (ii) la disposition d'un plan d'affaires couvrant la période 2020-2022 démontrant la volonté des dirigeants à développer et à pérenniser l'IMF et les agences à implanter (ii) les IMF indiquant leurs ressources humaines disponibles ou à recruter, qui peuvent mener à bien la mise en œuvre des activités.
6. Les IMF intéressées par la présente sollicitation peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous jusqu'au vendredi 11 juin 2021.
7. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés séparément par Région choisie, sous pli fermé en version papier avec une version électronique sur CD-ROM ou envoyées par email à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le vendredi 18 juin 2021, à 17 heures locales avec la mention « Manifestation d'Intérêt pour les appuis à l'expansion des activités des Institutions de Microfinance (IMF) dans la ou les Région(s) de [à préciser] ».

**Unité d'Exécution du Projet d'Inclusion Financière de Madagascar,
Immeuble ARO, Escalier A, 1er Etage, Porte A 102 – Ampefiloha, 101 Antananarivo – MADAGASCAR**

Courriel : pifm@pifm.mg copie à : rpm2@pifm.mg ; ats@pifm.mg

Référence : « Appui à l'expansion des activités des Institutions de Microfinance (IMF) dans les zones rurales de Madagascar »

Antananarivo, le 2 juin 2021
L'Unité d'Exécution du Projet d'Inclusion Financière
de Madagascar